

Annexe à la convention de formation n° :

Vu le Décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant sur la réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19

Vu les décisions du Président de l'Université de Lille en date des 15 et 16 mars 2020

Vu la Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel (Art. L.6313-2 du Code du Travail modifié)

Vu les mesures exceptionnelles prises pour faire face au cas de force majeure représenté par le COVID 19 (Coronavirus).

ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRESENTE ANNEXE

Depuis le 14 mars 2020 à minuit, la France est entrée dans la phase 3 du plan de prévention et de gestion des risques lié à l'épidémie de Coronavirus (COVID-19). Cette situation a conduit les pouvoirs publics à décider de la fermeture de l'Université de Lille.

Dans ce contexte, la présente annexe a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles la continuité des parcours de formation engagés dans le cadre de la formation professionnelle continue (reprise d'études, formations en alternance, ...) pourra être assurée dans le cadre de dispositifs de formation à distance et face au cas de force majeure rencontré.

ARTICLE 2 : CONTEXTE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE DE LA FORMATION A DISTANCE 6 CRITERES

La Loi du 5 septembre 2018 (Art. L.6313-2 du Code du Travail modifié) stipule que l'action de formation se définit comme un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel et qu'elle peut être réalisée **en partie ou tout à distance**, et/ou en situation de travail.

Pour être considérée comme une action de formation, la formation à distance doit s'organiser dans un **parcours pédagogique**, favoriser le **développement des compétences** et viser un **objectif professionnel**.

Pour la formation à distance, le cadre légal (**Art. D. 6313-3-1 du code du travail modifié par décret 28/12/2018**) exige une **assistance technique et pédagogique** tout au long du parcours, une **information sur les activités à distance et la durée** moyenne, des **évaluations** intermédiaires et/ou en fin de parcours.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE REALISATION A DISTANCE DES ACTIONS DE FORMATION

La formation **INTITULE**.... proposée par**COMPOSANTE**..... répond aux critères évoqués à l'article 2, alinéa 3, de la présente annexe.

Concernant l'assistance technique et pédagogique :

La composante et/ou la DFCA met(tent) à disposition de l'apprenant une plateforme pédagogique (Moodle, **E-formation pro**) et/ou tout autre outil permettant de réaliser les activités de formation à distance et accessible 24h/24h.

L'apprenant dispose d'un compte unique, personnalisé permettant d'assurer la traçabilité des activités pédagogiques prévues à distance et du parcours.

- L'assistance technique est assurée par l'Université de Lille
- L'assistance pédagogique est organisée selon les modalités prévues par l'équipe pédagogique et le responsable des études

Les activités prévues à distance se déroulent du ...JJ/MM/2020..... auJJ/MM/2020

Intitulé de l'activité	Descriptif du travail à fournir par l'apprenant	Durée estimée (heures)
TOTAL		

Les objectifs professionnels et en termes de développement des compétences sont précisés dans la convention de formation référencée en titre de la présente annexe et que cette dernière complète.

ARTICLE 4 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement général sur la protection des données) articles 21 et suivants ; le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant ayant été collectées par l'intermédiaire de l'Université.

L'Université a procédé à la déclaration du traitement des données à caractère personnel figurant dans le présent contrat. Elle s'engage à ne pas les utiliser à une autre finalité que celle déterminée par le présent document.

Les coordonnées du délégué à la protection des données sont disponibles sur le site internet de l'Université (www.univ-lille.fr/universite/organisation).

Fait en deux exemplaires originaux,

À Villeneuve d'Ascq, le

Nom, Prénom et signature du
stagiaire,
précédée de la mention « Lu et
approuvé »

Monsieur CAMART Jean-Christophe,
Président de l'Université.

Pour le Président et par délégation :
Monsieur PETIT THOMAS,
Directeur de la DFCA

Informations complémentaires

Rappels sur les éléments de preuve :

Les éléments de preuves des actions de formation à distance

- Les travaux déposés par l'étudiant tels que décrits ci-dessus
- Les éléments de preuves de rendez-vous synchrones et asynchrones (forum, mail, visioconférence)
- En complément : les rapports et journaux de la plateforme **e-formation pro** ou de tous les supports technologiques utilisés permettant de tracer l'activité en ligne (connexion, téléchargement, dépôts de fichiers, captures d'écran, ...)


Description de l'accès à la plateforme

The screenshot displays the user interface of the 'e-Formation Pro' platform. At the top, there is a navigation bar with the platform name, a search icon, and dropdown menus for 'Mes cours', 'Ce cours', and 'Français (fr)'. The user's name 'Sandrine Bonnet' is visible in the top right corner. Below the navigation bar, there is a section titled 'Vos cours' with two items: 'Trombinoscope: Promotion 2019/2020' and 'Equipe enseignante', each with a checkbox. The main content area is titled 'Accompagnement transversal à distance' and lists several resources: 'Méthodologie, accompagnement transversal', 'Accompagnement méthodologique sur la formation', 'Accompagnement sur les aspects administratifs de la formation', 'Vos questions pour l'administration et la gestion de votre dossier', 'Accompagnement sur les aspects techniques de la plateforme', and 'Vos questions sur Moodle'. On the right side, there is a sidebar showing the user's activity log, indicating the last activity on 'lundi 9 mars 2020, 10:13' with a link to 'Rapport complet des activités récentes...' and a note that there are no recent activities.


Espace réservé aux enseignants


Caché pour les étudiants

Cet espace est un espace dédié aux enseignants (foire aux questions sur l'usage de la plateforme, échanges de bonnes pratiques).

 Aide-mémo sur Moodle

Quelques aides-mémo pour répondre à vos questions au fil de l'eau...

 Vos questions sur la plateforme

 FOAD et conformité - Loi 2018

Voici un petit résumé des règles afin d'assurer la conformité de la FOAD, et de l'attestation de la réalité de la formation.

L'assistance pédagogique et l'encadrement y sont clairement mentionnés d'où la partie "accompagnement transversal". Les activités pédagogiques proposées doivent comporter un "volume horaire" moyen. L'activité ainsi rendue, réalisée par l'apprenant se verra attribuée ce temps (on parlera d'assiduité en terme de réalisation et non en terme de "présence/signature").